



Réponse commune de Monsieur le ministre des Finances, Gilles Roth, et de Monsieur le ministre de l'Economie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, Lex Delles, à la question parlementaire n°1725 du 6 janvier 2025 de l'honorable Député André Bauler

Questions 1 et 2

L'ensemble des dépenses effectuées dans le cadre de la pandémie se chiffrent à 3,7 milliards d'euros. De ces dépenses, il convient de retrancher des remboursements (avances chômage partiel, aides remboursables) de 976 millions d'euros.

L'impact budgétaire net de toutes les mesures décidées dans le contexte la pandémie de COVID-19 se chiffre ainsi à 2,7 milliards d'euros.

Les dépenses en relation avec la lutte directe contre la pandémie, correspondant aux frais de gestion de crise sanitaire, se chiffrent actuellement à 566 millions d'euros.

Les dépenses d'aides à l'économie (aides aux entreprises, mesures sociales, chômage partiel) se chiffrent à 3,1 milliards d'euros, dont 976 millions d'euros ont été recouverts.

Ces dépenses comprennent des aides remboursables aux entreprises de 180 millions d'euros, des aides directes aux entreprises et PME non remboursables de 537 millions d'euros, des aides sectorielles dans le cadre des programmes « Neistart » de 19 millions d'euros.

Le coût des mesures fiscales et de cotisations sociales se chiffrait initialement à 540 millions d'euros. Comme il s'agissait avant tout de délais de paiement accordés, le coût net de ces mesures devrait s'articuler autour des 23 millions d'euros.

Le coût du chômage partiel s'est initialement établi à 1.260 millions d'euros. Après remboursement d'indemnités de 386 millions d'euros perçues en trop dans le cadre du système d'avances, le coût global des mesures de chômage partiel s'est réduit à 874 millions d'euros.

Concernant des mesures sociales, des dépenses de l'ordre de 604 millions d'euros ont été réalisées entre autres pour les mesures suivantes :

- Prise en charge CNS dès le 1^{er} jour d'incapacité de travail et gel de la limite des 78 semaines d'incapacité de travail : 195 millions d'euros ;
- Congé pour raisons familiales extraordinaire et congé pour soutien familial : 305 millions d'euros ;
- Aides pour assurer le fonctionnement en alternance des écoles et des services d'éducation et d'accueil : 59 millions d'euros.



Question 3

Selon les derniers chiffres disponibles, l'aide militaire globale déboursée dans le cadre de la guerre en Ukraine se chiffre à 246 millions d'euros. Les dépenses d'aide humanitaire et au niveau de l'accueil de réfugiés se chiffrent à 208 millions d'euros.

Montants déboursés	2022	2023	2024	Total
Fonds d'équipement militaire	66	89	91	246
Fonds de la coopération au développement	5	10	7	21
Accueil des réfugiés	70	62	55	187
Total	141	161	153	454

L'agression russe contre l'Ukraine a également eu de profondes répercussions au niveau des prix de l'énergie. Le coût total de mesures de soutien décidées dans ce contexte se chiffre à 2,9 milliards d'euros (hors garanties) et se répartit de la façon suivante :

Montants déboursés ou moins-values de recettes au 31.12.2024	2022	2023	2024	Total
Paquet de mesures « Solidaritéitspak 3.0 »	0	313	1 116	1 429
Paquet de mesures « Solidaritéitspak 2.0 »	19	597	112	727
Paquet de mesures « Solidaritéitspak 1.0 »	458	254	24	736
Paquet de mesures « Energiedesch »	5	8	0	13
Total	482	1 172	1 251	2 905

Le détail du coût des mesures énumérées ci-avant peut être consulté dans la liste en annexe.

Question 4

Les recettes des emprunts émis par la Trésorerie de l'Etat, à l'exception de celles de l'emprunt soutenable de 2020, ne sont pas affectées à une finalité particulière, mais sont destinées, de manière générale, à couvrir les besoins en liquidités de l'Etat. Celles-ci sont étroitement liées aux refinancements d'emprunts venant à échéance ainsi qu'à l'évolution des soldes de l'administration centrale.

Le déficit de l'administration centrale sur les années 2020 à 2024 se présente ainsi :

Administration centrale	2020	2021	2022	2023	2024*
Solde en mio EUR	-2 897	-282	-718	-1 462	-1 421

*Prévision issue du Budget 2025

Soit une somme cumulée de 6,78 milliards d'euros.

Il ressort des réponses ci-dessus que les dépenses liées à la pandémie et à la guerre en Ukraine s'élèvent à 5,6 milliards d'euros (2,7 + 2,9 milliards d'euros).

Dans la mesure où l'ensemble des dépenses précitées a creusé le déficit, la somme de 5,6 milliards d'euros correspond également au montant qui a dû être emprunté pour y faire face.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

En d'autres termes, de l'encours actuel de la dette gérée par la Trésorerie de l'Etat, soit 19,25 milliards d'euros, environ 29% sont liés aux mesures pour faire face à la pandémie et à la guerre en Ukraine.

Luxembourg, le 6 février 2025
Le Ministre des Finances
(s.) Gilles Roth

Mesures discrétionnaires en réponse à la pandémie de la COVID-19 (« Administrations publiques »)

Mesure	Description	Montants déboursés (Exercice 2020)	Montants déboursés (Exercice 2021)	Montants déboursés (Exercice 2022)	Montants déboursés (Exercice 2023)	Montants déboursés (Exercice 2024)	Montants remboursés / recouvrés
Dépenses discrétionnaires							
Mesures sanitaires et liées à la gestion de la crise	Dépenses en matière de gestion de crise sanitaire	246	210	88	17	5	
	<i>HCPN ¹</i>	118	109	16	10	1	
	<i>Frais d'acquisition pour la gestion de crises</i>	7	1	1	0	0	
	<i>Service Information et Presse / Rapatriement</i>	1					
	<i>Contribution et actions de partenariat en matière de capacités militaires dans le cadre de l'UE et de l'OTAN</i>	2					
	<i>Frais d'expert / Achats de médicaments/ Frais de fonctionnement de centres d'hébergement d'urgence</i>	71	100	71	7	4	
	<i>Monitoring de la population luxembourgeoise pendant la sortie de crise COVID-19</i>	31					
	<i>Réserve sanitaire</i>	17					
Avances remboursables en faveur des entreprises	Avances remboursables d'un montant maximal de 1.800.000 EUR	152	28	0			-73
Aides directes en faveur des entreprises	Différentes aides directes en faveur des microentreprises et indépendants	105	19.2	9.2	7.0	2.5	
	<i>Aide forfaitaire aux microentreprises de 5 000 EUR (Stabilisation)</i>	32					
	<i>Aide forfaitaire complémentaire aux microentreprises de 5 000 EUR (Stabilisation)</i>	37	0	0			
	<i>Aide forfaitaire aux entreprises (10 à 20 pers.) de 12 500 EUR (Stabilisation)</i>	8					
	<i>Aide forfaitaire de 2 500 EUR pour les indépendants (Stabilisation)</i>	6	0.0				
	<i>Aide forfaitaire supplémentaire de 3 000 - 4 000 EUR pour indépendants (Stabilisation)</i>	13	0				

Mesure	Description	Montants déboursés (Exercice 2020)	Montants déboursés (Exercice 2021)	Montants déboursés (Exercice 2022)	Montants déboursés (Exercice 2023)	Montants déboursés (Exercice 2024)	Montants remboursés / recouvrés
	<i>Aide de redémarrage pour le commerce de détail en magasin (Neistart)</i>	9	0	0			
	<i>Aide indépendants 2021</i>		15				
	<i>Aide Salaires social minimum (Compensation)</i>		3	0			
	<i>Neistart ICO</i>		1	9	7	3	
Fonds de relance et de solidarité	Aide directe mensuelle de 1.250 euros par salarié en poste et de 250 euros par salarié au chômage partiel pour soutenir les secteurs les plus touchés par la crise COVID-19 (Neistart) et autres aides	51.53	219	36			
	<i>dont: Aide FRS</i>	45	57	20			
	<i>dont: Aide coûts non-couverts</i>	6	161	17			
Mesures pour soutenir les investissements	Aide incitant les entreprises, moyennant des niveaux de subvention particulièrement favorables, à réaliser des investissements	2	24	25	28	8	
Différentes aides sectorielles	Soutien financier pour la culture, le sport, le tourisme, et l'agriculture	17	1				
	<i>Fonds de Relance Tourisme</i>	2					
	<i>Bons d'achat pour une nuitée dans une structure d'hébergement au Luxembourg</i>	5					
	<i>Mesures spécifiques pour la culture</i>	5.06					
	<i>Restart Sport</i>	2					
	<i>Paquet de relance Agriculture</i>	3	1				
Relance économique verte et durable	Aide financière et primes d'achat pour la rénovation énergétique, la promotion des systèmes de chauffage basés sur les énergies renouvelables et l'électromobilité	1.17					
Mesures pour maintenir l'emploi	Indemnités de chômage financées par le biais du Fonds pour l'emploi.	1011	221	29	0	0	-386
	<i>Chômage partiel pour cas de force majeure (Stabilisation)</i>	859					

Mesure	Description	Montants déboursés (Exercice 2020)	Montants déboursés (Exercice 2021)	Montants déboursés (Exercice 2022)	Montants déboursés (Exercice 2023)	Montants déboursés (Exercice 2024)	Montants remboursés / recouvrés
	<i>Prolongation de l'indemnisation de chômage pour 3 mois (Stabilisation)</i>	22	18	1	0	0	
	<i>Chômage partiel structurel (Neistart)</i>	129	203	28			
Mesures en faveur de l'éducation	Aides pour assurer le fonctionnement en alternance des écoles et des services d'éducation et d'accueil	47	12				
	<i>Recrutement de personnel</i>	11	5				
	<i>Fonctionnement en alternance des écoles et des services d'éducation et d'accueil</i>	36	4				
	<i>Relance formation professionnelle</i>		3				
Aides sociales	Allocation de vie chère doublée pour l'année 2020 et aide financière pour études supérieures étendue	41	3				
	<i>Aide Salaires social minimum (Compensation)</i>		3				
	<i>Allocation de vie chère doublée pour l'année 2020 et reconduction de l'allocation de vie chère pour 2021</i>	40					
	<i>Extension de la durée maximale de l'aide pour études supérieures</i>	1	0				
Indemnités pécuniaires de maladie	Prise en charge CNS dès le 1er jour d'incapacité de travail et gel de la limite des 78 semaines d'incapacité de travail ²	144	16	35			
	<i>Prise en charge des indemnités pécuniaires de maladie jusqu'à la fin de l'état de crise</i>	131					
	<i>Prise en charge des indemnités pécuniaires de maladie à partir du 1er juillet 2020 en cas de mise en quarantaine ou d'isolement</i>	11	12	35			
	<i>Gel de la limite des 78 semaines d'incapacité de travail</i>	2	4	0			
Congé pour raisons extraordinaires	Congé pour raisons familiales extraordinaire et congé pour soutien familial ²	238	50	17			
	<i>Congé pour soutien familial</i>	0	0				
	<i>Congé pour raisons familiales (CPRF)</i>	238	50	17			
Sous-Total (Dépenses discrétionnaires)		2056	803	240	52	16	-459

Mesure	Description	Montants déboursés (Exercice 2020)	Montants déboursés (Exercice 2021)	Montants déboursés (Exercice 2022)	Montants déboursés (Exercice 2023)	Montants déboursés (Exercice 2024)	Montants remboursés / recouverts
Recettes							
Impôts directs	Annulation des avances en matière d'impôt et report d'échéance de paiement	232	4				-236
	<i>Demande d'annulation de la 1^{ère} et 2^{ème} avance 2020</i>	162	0				
	<i>Demande d'annulation HORECA de la 3^{ème} et 4^{ème} avance 2020 ainsi que de la 1^{ère} et 2^{ème} avance 2021</i>		3				
	<i>Demande de délai de paiement</i>	70	1				
Impôts indirects	Tolérance administrative et remboursement de soldes créditeurs TVA < 10.000 EUR ¹	196					-196
	<i>TVA Perte COVID-19 (Mesures administratives)</i>	83					
	<i>Remboursement COVID-19</i>	113					
Cotisations sociales	Report des cotisations sociales sans intérêts ni pénalités	100					-85
	Suspension jusqu'au 31 décembre 2020 des intérêts moratoires sur les cotisations non-payés à l'échéance¹	4	4				
Sous-Total		531	8	0	0	0	-517
TOTAL		2587	811	240	52	16	-976
Dépenses de lutte contre la pandémie		246	210	88	17	5	0
Aides à l'économie		2 341	602	152	35	11	-976

Notes : Le tableau présente un aperçu de l'ensemble des mesures COVID-19 prises tant au niveau des dépenses que des recettes publiques pour les années 2020-2024 suivant la logique du périmètre de l'Administration publique.

¹ Ces montants sont neutres d'un point de vue comptable pour le calcul du solde SEC 2010. Les recouvrements ont engendré une baisse du report des cotisations sociales.

² L'Administration centrale assurera le financement du congé pour raisons familiales (soutien familial y inclus) et la prise en charge de l'indemnité pécuniaire de maladie par l'assurance maladie-maternité. La prise en charge CNS dès le 1er jour d'incapacité de travail a été intégralement supportée par l'Etat (cf loi Kassensturz). A noter toutefois que cette dépense ne constitue pas un coût supplémentaire pour l'Etat ni pour les Administrations publiques étant donné que cette mesure a entraîné une diminution des dépenses de la Mutualité des employeurs et, par conséquent, une diminution de la participation de l'Etat dans son financement, ce dernier supportant le déficit de la Mutualité des employeurs en vertu de l'article 56 du code de la sécurité sociale.

Annexe 2 :

Paquets de mesures	Enveloppe budgétaire initiale	total déboursé	déboursé 2022	déboursé 2023	déboursé 2024
Aides aux entreprises	420	129.2	22.4	79.0	27.8
Solidaritéitspak	225	23.1	15.1	4.2	3.9
Solidaritéitspak 2.0	150	56.7	7.4	47.2	2.1
Solidaritéitspak 3.0	45	49.4	0.0	27.6	21.9
Limitation de la hausse des prix de gaz à +15% pour les ménages	470	356.1	80.3	218.8	57.0
<i>a) dont subvention frais réseau</i>	80	141.2	25.2	64.3	51.6
<i>b) dont stabilisation des prix</i>	390	201.5	55.0	143.4	3.1
<i>c) dont chauffage urbain</i>		13.4	0.0	11.1	2.3
Limitation de la hausse des prix de gaz à +15% pour les ménages	470	356.1	80.3	218.8	57.0
Solidaritéitspak		80.3	80.3	0.0	0.0
Solidaritéitspak 2.0		218.8	0.0	218.8	0.0
Solidaritéitspak 3.0		57.0	0.0	0.0	57.0
Subvention du prix du gasoil utilisé (mazout) comme combustible pour les ménages	112	118.5	69.3	26.5	22.7
Solidaritéitspak	77	69.3	69.3	0.0	0.0
Solidaritéitspak 2.0	35	26.5	0.0	26.5	0.0
Solidaritéitspak 3.0	0	22.7	0.0	0.0	22.7
Stabilisation du prix de l'électricité pour les ménages	350	343.5	10.0	108.5	225.0
Energiedesch	15	10.0	10.0	0.0	0.0
Solidaritéitspak 2.0	110	108.5	0.0	108.5	0.0
Solidaritéitspak 3.0	225	225.0	0.0	0.0	225.0
Reconduction de la prime énergie en 2023 pour l'allocation de vie chère (AVC)	39	21.3	5.0	7.9	8.4
Energiedesch	15	5.0	5.0	0.0	0.0
Solidaritéitspak	7	7.9	0.0	7.9	0.0
Solidaritéitspak 3.0	17	8.4	0.0	0.0	8.4
Equivalent crédit d'impôt versé aux bénéficiaires REVIS et RPGH	37	36.6	4.5	18.8	13.2
Solidaritéitspak	8	6.9	4.5	2.4	0.0
Solidaritéitspak 3.0	29.2	29.7	0.0	16.5	13.2
Aide aux utilisateurs des bornes de recharge électriques	3	5.8	1.3	2.7	1.8
Solidaritéitspak 2.0	3	4.0	1.3	2.7	0.0
Solidaritéitspak 3.0	0	1.8	0.0	0.0	1.8
Mise en place d'une mesure pour atténuer les hausses des prix de pellets pour les ménages	5	3.9	0.0	2.3	1.6
Solidaritéitspak 2.0	1	3.9	0.0	2.3	1.6
Solidaritéitspak 3.0	4	0.0	0.0	0.0	0.0